

CIRCULAIRE N° 12 / 2026 – 30 mars 2026

Objet : APPEL À COTISATION 2026

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues

Merci d'envoyer vos cotisations en **une ou deux fois** :

- avant le **31 mars 2026**
- avant le **30 juin 2026 au plus tard**

Joindre obligatoirement avec le bordereau la liste des adhérents et leurs coordonnées postales. Joindre obligatoirement l'adresse électronique pour recevoir l'attestation fiscale 2026 pour la déclaration 2027 qui sera transmise par la Fédération, dès réception de la cotisation.

Veillez au moment d'une adhésion à recueillir l'accord de l'adhérent, pour être en conformité avec la loi RGPD. (Sans adresse électronique, pas d'envoi d'attestation fiscale). L'Union doit demander à chaque adhérent l'adresse électronique et ne peut prendre la décision de ne pas transmettre les adresses électroniques des adhérents. Ceci est de leur seule responsabilité. **Seule la Fédération a la responsabilité de fournir une attestation de défiscalisation pour la cotisation fédérale au nom de sa qualité d'association reconnue d'utilité publique (ARUP).**

Vous pouvez payer par chèque ou par virement. Si virement, **indiquer en premier dans la référence du virement votre département (exemple UD70)** et ne pas oublier d'envoyer **le bordereau et la liste des adhérents en numérique.**

Toutes les cotisations des membres de l'Union doivent être réglées avant le congrès national le mercredi 1^{er} juillet 2026, en visioconférence.

Pensez à régulariser votre engagement fédéral.

Amitiés laïques et fédérales.

La Fédération des DDEN

P.J : - *bordereau de cotisation 2026*
- *RIB BNP Paribas Fédération des DDEN*